2023				
1. L'établissement d'enseigne				
	seignement professionnel secondaire	· ·		
Lieu de la formation :	valablen		entes par le cluster enseignement en la	personne de (nom et
initiales):	, ci-après dénommé : «			
o o	0 1 1	,	son remplaçant, comme superviseur é	· ·
	•	•	ra le parcours de formation pratique pr	ofessionnel en
entretenant des contacts re	guliers avec le formateur et l'étudiant	i.		
L'étudiant : nom complet :	initiales :	N° d'étudiant :		
prénom usuel :		N detadiant.		
•		localitá :		
	•	localite		
date de naissance :				
ci-après dénommé « l'Étudiar				
Si l'Étudiant est mineur, soi	•			
	initiales :			
adresse:	code postal :	localité :		
3 L'organisation offrant l'ann	rentissage (ci-après dénommée la	« Société de formation ») :	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
<u></u>	. consideration and the second			
	code postal :			
	our les présentes par (nom, initiales e			
	signe (nom et initiales),	•		
l'Étudiant au sein de la Soci	,	, , ,	3 1 3	
L'employeur (s'il s'agit d'e	une autre personne ou organisatio	n que la société proposant l'a	pprentissage, uniquement dans le ca	as d'une BBL,
	erweg » (filière en alternance)) :			
adresse:	code postal :	implantation :		
			nation pratique professionnelle sur le lie	u de l'apprentissage <i>. La Socié</i>
formation est co-responsable	le de l'accompagnement et, le cas éc	cneant, de l'examen et elle s'y in	npiique activement.	
La formation pratique professi	onnelle est exécutée dans le cadre	e de :		
nom de la formation :				
numéro de Crebo :				
		iveau de qualification :		
	voie d'apprentissage: .	·		
	voie d'apprentissage: .	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
	voie d'apprentissage: .	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
La formation pratique professio	voie d'apprentissage: .	date de fin prévue est le :		
La formation pratique professio	nnelle commence le et la c	date de fin prévue est le :		
La formation pratique professio	voie d'apprentissage:et la conmence leet la conmence leet la conque professionnelle, la charge d'étud	date de fin prévue est le : le minimale est de heures.		
La formation pratique professio	voie d'apprentissage: et la contrat débute le : ** début de la form	date de fin prévue est le : le minimale est de heures.		
La formation pratique professio	voie d'apprentissage:et la conmence leet la conmence leet la conque professionnelle, la charge d'étud	date de fin prévue est le : le minimale est de heures.		
La formation pratique professio	voie d'apprentissage: et la contrat débute le : ** début de la form	date de fin prévue est le : le minimale est de heures.		Dont un certain
La formation pratique professio	voie d'apprentissage:	date de fin prévue est le : le minimale est deheures. nation** et se termine au plus tai	rd le : ** fin de la formation **	nombre d'heures à
La formation pratique professio	voie d'apprentissage:	date de fin prévue est le : le minimale est deheures. nation** et se termine au plus tai	rd le : ** fin de la formation **	nombre d'heures à suivre dans le cadre
La formation pratique professio	voie d'apprentissage:	date de fin prévue est le : le minimale est deheures. nation** et se termine au plus tai	rd le : ** fin de la formation **	nombre d'heures à
La formation pratique professio	voie d'apprentissage:	date de fin prévue est le : le minimale est deheures. nation** et se termine au plus tai	rd le : ** fin de la formation **	nombre d'heures à suivre dans le cadre
La formation pratique professio	voie d'apprentissage:	date de fin prévue est le : le minimale est deheures. nation** et se termine au plus tai	rd le : ** fin de la formation **	nombre d'heures à suivre dans le cadre
La formation pratique professio	voie d'apprentissage:	date de fin prévue est le : le minimale est deheures. nation** et se termine au plus tai	rd le : ** fin de la formation **	nombre d'heures à suivre dans le cadre
La formation pratique professio	voie d'apprentissage:	date de fin prévue est le : le minimale est deheures. nation** et se termine au plus tai	rd le : ** fin de la formation **	nombre d'heures à suivre dans le cadre
La formation pratique professio	voie d'apprentissage:	date de fin prévue est le : le minimale est deheures. nation** et se termine au plus tai	rd le : ** fin de la formation **	nombre d'heures à suivre dans le cadre
La formation pratique professio	voie d'apprentissage:	date de fin prévue est le : le minimale est deheures. nation** et se termine au plus tai	rd le : ** fin de la formation **	nombre d'heures à suivre dans le cadre
La formation pratique professio	voie d'apprentissage:	date de fin prévue est le : le minimale est deheures. nation** et se termine au plus tai Date de début	rd le : ** fin de la formation ** Date de fin planifiée	nombre d'heures à suivre dans le cadre de la BPV
La formation pratique professio	usters d'objectifs finaux convenus poi	date de fin prévue est le : le minimale est deheures. nation** et se termine au plus tar Date de début ur la formation pratique profession	Date de fin planifiée Date de Fin planifiée onnelle : voir « Handboek BPV » (manu	nombre d'heures à suivre dans le cadre de la BPV
La formation pratique professio	voie d'apprentissage: nnelle commence le	date de fin prévue est le : le minimale est de	rd le : ** fin de la formation ** Date de fin planifiée	nombre d'heures à suivre dans le cadre de la BPV
La formation pratique professio	usters d'objectifs finaux convenus poi	date de fin prévue est le : le minimale est de	Date de fin planifiée Date de Fin planifiée onnelle : voir « Handboek BPV » (manu	nombre d'heures à suivre dans le cadre de la BPV
La formation pratique professio	voie d'apprentissage: nnelle commence le	date de fin prévue est le : le minimale est de	Date de fin planifiée Date de Fin planifiée onnelle : voir « Handboek BPV » (manu	nombre d'heures à suivre dans le cadre de la BPV
La formation pratique professio	voie d'apprentissage:	date de fin prévue est le : de minimale est deheures. nation** et se termine au plus tar Date de début Date de début ur la formation pratique professie V-gids (guide de la formation pratique de l'étudiant : voir l'addendum.	Date de fin planifiée Date de fin planifiée onnelle : voir « Handboek BPV » (manuatique professionnelle). Pour les accord	nombre d'heures à suivre dans le cadre de la BPV
La formation pratique professio	voie d'apprentissage:	Date de début Profession de la formation pratique profession de l'étudiant : voir l'addendum.	Date de fin planifiée Date de Fin planifiée onnelle : voir « Handboek BPV » (manu	nombre d'heures à suivre dans le cadre de la BPV
La formation pratique professio	voie d'apprentissage:	date de fin prévue est le : le minimale est deheures. nation** et se termine au plus tal Date de début Date de début ur la formation pratique professie V-gids (guide de la formation pratique professie l'étudiant : voir l'addendum. a BPV : voir « Handboek BPV » elle).	Date de fin planifiée Onnelle : voir « Handboek BPV » (manuatique professionnelle). Pour les accord	nombre d'heures à suivre dans le cadre de la BPV
La formation pratique professio	voie d'apprentissage:	date de fin prévue est le : le minimale est deheures. nation** et se termine au plus tal Date de début Date de début ur la formation pratique professie V-gids (guide de la formation pratique professie l'étudiant : voir l'addendum. a BPV : voir « Handboek BPV » elle).	Date de fin planifiée Onnelle : voir « Handboek BPV » (manuatique professionnelle). Pour les accord	nombre d'heures à suivre dans le cadre de la BPV
La formation pratique professio	voie d'apprentissage:	date de fin prévue est le : le minimale est deheures. nation** et se termine au plus tal Date de début Date de début ur la formation pratique professie V-gids (guide de la formation pratique professie l'étudiant : voir l'addendum. a BPV : voir « Handboek BPV » elle).	Date de fin planifiée Onnelle : voir « Handboek BPV » (manuatique professionnelle). Pour les accord	nombre d'heures à suivre dans le cadre de la BPV
La formation pratique professio	usters d'objectifs finaux convenus por ludiegids » (guide des études) ou BPiles concernant les objectifs finaux de la formation pratique professionne entaires (le cas échéant) entre les pa	Date de début Date de début Date de début Date de début Date de la formation pratique professie l'étudiant : voir l'addendum. BPV : voir « Handboek BPV » elle). urties concernant l'accompagnen	Date de fin planifiée Date de fin planifiée onnelle : voir « Handboek BPV » (manuatique professionnelle). Pour les accord (manuel de la formation pratique profesment de l'étudiant : voir l'addendum.	nombre d'heures à suivre dans le cadre de la BPV de la BPV sel de la formation ls supplémentaires ssionnelle), « Studiegids » (gui
La formation pratique professio	voie d'apprentissage:	Le minimale est de	Date de fin planifiée Onnelle : voir « Handboek BPV » (manuatique professionnelle). Pour les accord	nombre d'heures à suivre dans le cadre de la BPV de la BPV sel de la formation ls supplémentaires ssionnelle), « Studiegids » (gui
La formation pratique professio	voie d'apprentissage:	Date de début Date de début Date de début Date de début Date de la formation pratique profession l'étudiant : voir l'addendum. BPV : voir « Handboek BPV » elle). Inties concernant l'accompagnent l'eles en vigueur¹ associées au com.	Date de fin planifiée Date de fin planifiée Onnelle : voir « Handboek BPV » (manuatique professionnelle). Pour les accord (manuel de la formation pratique profesment de l'étudiant : voir l'addendum.	nombre d'heures à suivre dans le cadre de la BPV de la BPV del de la formation le supplémentaires ssionnelle), « Studiegids » (gui
La formation pratique professio	voie d'apprentissage:	date de fin prévue est le : de minimale est de	Date de fin planifiée Date de fin planifiée onnelle : voir « Handboek BPV » (manuatique professionnelle). Pour les accord (manuel de la formation pratique profesment de l'étudiant : voir l'addendum.	nombre d'heures à suivre dans le cadre de la BPV de la BPV del de la formation le supplémentaires ssionnelle), « Studiegids » (gui
La formation pratique professio	voie d'apprentissage:	date de fin prévue est le : de minimale est de	Date de fin planifiée Date de fin planifiée onnelle : voir « Handboek BPV » (manuatique professionnelle). Pour les accord (manuel de la formation pratique profesment de l'étudiant : voir l'addendum.	nombre d'heures à suivre dans le cadre de la BPV de la BPV de la formation les supplémentaires essionnelle), « Studiegids » (gui
La formation pratique professio	voie d'apprentissage:	date de fin prévue est le : de minimale est de	Date de fin planifiée Date de fin planifiée onnelle : voir « Handboek BPV » (manuatique professionnelle). Pour les accord (manuel de la formation pratique profesment de l'étudiant : voir l'addendum.	nombre d'heures à suivre dans le cadre de la BPV de la BPV del de la formation le supplémentaires ssionnelle), « Studiegids » (gui

L'établissement d'enseignement :	la Société de formation :
L'Étudiant : (et dans le cas d'un étudiant mineur, son	représentant légal, si aucune autorisation n'a été donnée via la procédure d'inscription).

¹ Les Conditions générales en vigueur sont distribuées sur demande et peuvent être consultées sur le site Web :<u>www.scalda.nl en MijnScalda</u>

